



Depart de mon enfant à l'etranger

Par **olivier menou**, le **25/01/2018** à **18:59**

Bonsoir.
Mon ex-femme, qui se trouve remarié à un militaire doit partir à Dakar au mois d'aout. Elle me demande un changement de garde (normal Dakar c 'est loin),elle met en avant les frais scolaire de 3400€ là bas ,et moi je prendrais les billets d 'avion a mon compte, en plus je continue à payer une pension alimentaire de 214€.
L'enfant à 16 ans.
Ce départ met imposé, je respecte le choix de mon fils, mais le fait d'être obligé de payer l'intégralité des billets d'avion, me laisse un peu dubitatif.En plus elle m'impose les congés d'été et de noel ,de ce fait les vacances de noel je ne pourrai pas le prendre car je suis boulanger donc beaucoup de travail à cette période donc pas de congés pour moi.

Par **amajuris**, le **26/01/2018** à **09:51**

Bonjour,
C'est au parent qui s'éloigne de supporter les frais de déplacement.
Votre obligation est de respecter la décision du JAF;
Si votre ex-femme veut modifier le montant de la pension alimentaire, elle doit saisir le JAF;
Salutations